



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq novembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

**Présents** : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max, KATSAOUNIS Bruce.

**Absent excusé** : DE BRUYNE Vincent

**Secrétaire de séance** : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 29/10/2024

**Nombre de membres en exercice** : 9

**Nombre de membres présents** : 8

### **Objet : ECHANGE DE TERRAINS : COMMUNE LES OMERGUES / NAKACHIAN SCI ARTSAKH**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°05/2022 concernant la nécessité d'avoir un droit de passage sur la parcelle référencée section B 688 appartenant à Madame NAKACHIAN Marie-Louise et la SCI ARTSAKH, car les conduites eau potable, eaux pluviales et assainissement passent en bordure de cette parcelle.

Il avait été décidé d'établir un droit de passage de 4 mètres de large et de 33 mètres de long ou de proposer au propriétaire de faire un échange de terrain, à surface équivalente, d'un morceau de terrain situé à côté de sa maison (maison située sur le terrain référencé section B 174).

Suite à la réalisation du document d'arpentage établi par Monsieur OHNIMUS, Géomètre, les nouveaux numéros de cadastre suite aux échanges sont les suivants

- **parcelle B 688 – surface 20 a** - appartenant à Mme Madame NAKACHIAN Marie-Louise et la SCI ARTSAKH devient :
  - parcelle B 814 -surface 1a 15 ca – à destination de la commune de Les Omergues
  - parcelle B 815 – SURFACE 18 a 85 ca – restant propriété de Mme Madame NAKACHIAN Marie-Louise et la SCI ARTSAKH
- **parcelle B687 – surface 17ha 24 ca** – appartenant à la commune de Les Omergues devient :
  - parcelle B 816 – surface 1 a 16 ca – à destination de de Mme Madame NAKACHIAN Marie-Louise et la SCI ARTSAKH
  - parcelle B 817 – 16 A 08 CA – restant propriété de la commune de Les Omergues
- **parcelle B 685 – surface 4a 76 ca** - appartenant à la commune de Les Omergues devient :
  - parcelle B 812 – surface 1 a 13 ca - restant propriété de la commune de Les Omergues
  - parcelle B 813 – surface 3 a 62 ca - restant propriété de la commune de Les Omergues

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide de l'échange :**
  - de la parcelle section B n°814 sise « le village » appartenant à Mme Madame NAKACHIAN Marie-Louise et la SCI ARTSAKH, créée par le bornage du géomètre Jacques OHNIMUS d'une surface de 1 a 15 ca, d'une valeur de deux cents euros, avec,
  - la parcelle de la Commune de Les Omergues cadastrée section B n°816 sise « Le village Brochiers » d'une surface de 1 a 16 ca, créée par le bornage du Géomètre Jacques Ohnimus, d'une valeur de deux cents euros ;

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

ID : 004-210401402-20241105-442024-DE

Berger  
Levrault

- dit que les frais de notaires sont à la charge de la commune de Les Omergues,
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches et à signer l'acte à venir auprès de l'étude de Maître Valérie VACHIER, notaire à Sisteron et toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 08 novembre 2024,

Le Maire,

Alain COSTE



Le secrétaire

Benjamin CHESNEAU

